



Renonciation au deuxième paquet de mesures d'économies

Pierre Mauron / Benoît Piller

Refusée le : 28.03.2014

~~Transmise le : 28.03.2014~~

~~Destinataire : Conseil d'Etat du canton de Fribourg~~

Texte refusé par le Grand Conseil par 51 voix contre 35 (1 abstention) :

Par communication du 19 février 2014, le Conseil d'Etat du canton de Fribourg a proposé de nouvelles mesures structurelles d'économies, sous le titre trompeur « Maîtriser la croissance du nombre de postes dans l'enseignement ». Le Conseil d'Etat propose ainsi 14 mesures d'économies, susceptibles selon lui d'économiser environ 4 millions de francs pour les prochains budgets.

Après des mesures déjà très contraignantes pour les agents de la fonction publique prises en 2013, le Conseil d'Etat coupe cette fois-ci à la hache dans l'enseignement primaire, touche à la qualité même de l'enseignement, à l'encadrement des élèves, et intervient d'une manière inadmissible dans d'autres domaines touchant l'enseignement, soit le bien le plus précieux du canton.

Par des coupes linéaires, appelées symétrie des sacrifices, le CE démontre son incapacité à dégager des priorités. De plus, le principe de symétrie est absurde lorsqu'il est appliqué au domaine de l'enseignement. Ces mesures, très pénalisantes pour les élèves fribourgeois, n'ont en outre qu'une incidence minimale sur le budget de l'Etat, puisqu'elles ne conduiront au mieux qu'à une économie d'environ 4 millions de francs, sur un budget de 3,3 milliards de francs, soit 0,1% du budget. En revanche, les mesures prises à l'encontre des élèves seront réhivitoires et prêteront sur le long terme la qualité de la formation que le Gouvernement se plaît pourtant à relever. Pour comparaison, ce 2^e paquet de mesures d'économies correspond quasiment à l'addition des budgets de la fête des 200 ans de l'ECAB et de la campagne Off du Groupe E, ou à la construction de 4 giratoires dans le canton. Ces 4 millions sont aussi insignifiants en comparaison des surcoûts de la H189 ou du pont de la Poya, chiffrés en centaines de millions de francs, ou comparés aux chiffres induits par la politique d'amortissement draconienne du canton.

Nous invitons le Conseil d'Etat à renoncer à ce deuxième paquet de mesures d'économies structurelles.

—